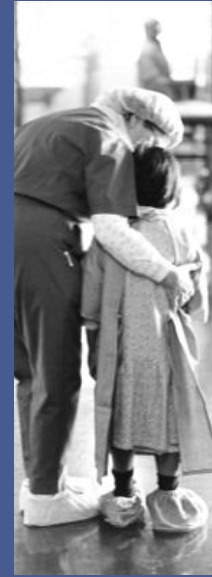
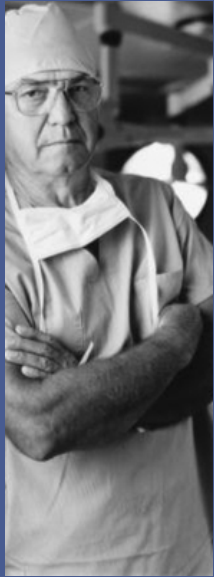


DÉCEMBRE 2006



COALITION POUR LE CHUM AU CENTRE-VILLE
MEMOIRE
CONSULTATION PUBLIQUE

TABLE DES MATIÈRES

Introduction **1**

Sommaire
Préambule
Contexte

Cartes **2**

Site existant
Accessibilité
Environnement
Services
Les grands projets

Présentation **3**

Services de santé et services sociaux
Centre-ville – Liens avec le Vieux-Montréal – Revitalisation du quartier
Convivialité du projet
Mixités des fonctions & mixités sociales
Développement durable
Suites

Déclaration originale de 2004 de la Coalition **4**

1 INTRODUCTION

1.1 SOMMAIRE

UN CHUM QUI CORRESPOND AUX BESOINS DE LA VILLE ET DE SA POPULATION

Une coalition d'une cinquantaine d'organismes
Pour une cité santé-savoir

LE CHUM AU CENTRE-VILLE

Pour :

- Un projet axé surtout sur les besoins du patient

Avec :

- Un site accessible pour les patients et ceux qui y travaillent, via tous les modes de transport;
- Un réseau d'institutions de santé complémentaires à proximité;
- Un grand réseau d'hébergement, de restauration et de services à proximité.

Pour :

- Un projet qui s'intègre dans la ville et son quartier

Avec :

- Un projet accueilli par son quartier, ses organismes, ses associations et son arrondissement;
- Une conformité avec les orientations d'urbanisme pour l'ensemble de la Ville de Montréal;
- Un effet structurant pour le développement du cœur de la métropole;
- Un développement qui guérit la cicatrice laissée par l'autoroute;
- Une dynamique de synergie avec le 2^e centre hospitalier et les installations de congrès scientifique international au centre-ville;
- Un maintien des emplois au Centre-Ville;
- Une complémentarité avec les projets en développement entre le Vieux Montréal, le fleuve, et le centre-ville.

Pour :

- Un projet qui favorise la revitalisation du Centre-Ville, dans une perspective de développement durable

Avec :

- Une préoccupation pour les questions environnementales, dans toutes les composantes et à toutes les phases du projet;
- Une démarche de développement local, incluant :
 - Un appui stratégique à la création et au développement de petites et moyennes entreprises;
 - Des projets favorisant l'embauche locale et le recours à des entreprises d'économie sociale;
 - La prise en compte des besoins de la population dans le développement de services de proximité;
 - La mise en place d'un processus de consultation et d'une structure dédiée au CHUM pour cibler les opportunités et les actions qui intègrent les différentes composantes du développement local.

1.2 PREAMBULE

La Coalition formée dans le but de promouvoir l'implantation du Centre hospitalier de l'université de Montréal au centre-ville se réjouit du méga projet CHUM 2010 présenté dans le cadre de cette consultation publique. Un projet grandiose est sur la table.

La Coalition exprime, d'entrée de jeu, le souhait que toutes les parties prenantes - niveaux de gouvernement, ministères, institutions de santé et universitaires, milieu des affaires, communauté – adhèrent à ce projet collectif, qu'elles concourent à le bonifier, le cas échéant, et qu'elles en facilitent la pleine réalisation, à l'intérieur d'un échéancier raisonnable et à des coûts acceptables par la société québécoise.

Présenté comme « *un projet de société au cœur de Montréal* » le CHUM 2010 annonce les couleurs d'un projet immobilier axé sur la finalité sociale de sa fonction et sur le caractère urbain de son ouvrage.

Nous comprenons qu'il a été conçu pour répondre de façon satisfaisante aux besoins des usagers, au premier chef, les besoins du patient. C'est un site accessible pour les travailleurs et les travailleuses, autant que pour les malades et pour les gens qui les accompagnent, à toute heure du jour et de la nuit, grâce à son implantation au carrefour d'un vaste réseau routier et de transport en commun. L'aménagement fonctionnel de l'espace a été pensé pour faciliter les déplacements du patient et lui offrir un environnement favorable à son processus de guérison. À noter également que les réseaux d'hébergement, de restauration et de services de proximité ne manquent pas dans la zone périphérique.

Par sa grande qualité et son caractère imposant, l'ouvrage va certainement contribuer efficacement à enrichir le patrimoine bâti de cette partie Est du centre-ville et cela pour les générations à venir. Il nous semble se conformer aux grandes orientations urbanistiques de la Ville de Montréal et il vient donner un élan nouveau au processus de revitalisation du secteur.

Dans son axe Est/Ouest, il sera un facteur déterminant dans le développement d'un cadre bâti prestigieux, depuis le Quartier international de Montréal jusqu'à la tour de Radio-Canada, incluant le projet Viger et les projets attendus du futur technopôle de la santé au dessus de l'autoroute enfin recouverte.

Dans son axe Nord/Sud, le projet contribuera à renforcer le lien entre le Vieux-Montréal et le Faubourg Saint-Laurent avec son Quartier latin, son Quartier des spectacles, les grandes institutions du savoir - UQAM et Grande Bibliothèque -, les zones résidentielles et les places d'affaires.

En rapport avec l'impact socio-économique du projet dans le milieu, notre intérêt porté au CHUM 2010 est fondé sur la nécessité, selon nous,

- de renforcer les services socio-sanitaires dans le secteur,
- de revitaliser toute la partie Est du centre-ville : restructuration de la trame urbaine, accroissement de la dynamique résidentielle et commerciale, revitalisation du tissu social,
- d'offrir au centre-ville de Montréal l'occasion de consolider sa vocation métropolitaine, nationale et internationale.

Pour garantir que ce projet exaltant aura les effets désirés, il importe selon nous que les acteurs de la communauté et la collectivité montréalaise appuient sa mise en œuvre, malgré les difficultés qu'il faudra inévitablement surmonter en cours de route et que l'on peut déjà anticiper. Nous croyons que ces difficultés devraient être considérées, non pas comme des obstacles au projet, mais comme des défis collectifs à relever.

Dans ce court mémoire, nous avons exprimé quelques préoccupations et recommandations, dans le simple but de contribuer à bonifier le projet et à en maximiser les retombées.

1.3 CONTEXTE

En automne 2004, la Coalition pour le CHUM au centre-ville a été créée. Le gouvernement du Québec choisissait un site pour le développement du CHUM et les organismes des quartiers des faubourgs Saint-Laurent, du Centre-sud, et les organismes du Centre-Ville ont exprimé leurs préférences pour le site du Centre-Ville, le site de l'actuel Hôpital St-Luc. Maintenant que le site du Centre-Ville a été choisi, la Coalition présente ce mémoire afin d'exprimer des recommandations et des propositions pour faire du CHUM un véritable levier de développement pour tout le secteur environnant, en plus d'être un établissement de santé, de recherche et d'enseignement prestigieux.

Comité de rédaction

Alain Arsenault, CDEC Centre-Sud / Plateau Mont-Royal
 Rosario Demers, Table de concertation du Faubourg St-Laurent
 Marie-Ève Hébert, Corporation de développement communautaire (CDC) Centre-Sud
 Ron Rayside, Table pour l'aménagement Centre-Sud
 Sylvie Vallières, CSSS Jeanne-Mance

Conception du document et révision de texte

| | |
|------------------------|--|
| Conception du document | Rayside Architecte |
| Graphisme | Louisa Rayside, Rayside Architecte |
| | Martine Rondeau, Rayside Architecte |
| Révision de texte | Eugénie Gagnon, CDEC Centre-Sud / Plateau Mont-Royal |

Institutions et organismes associés à la démarche

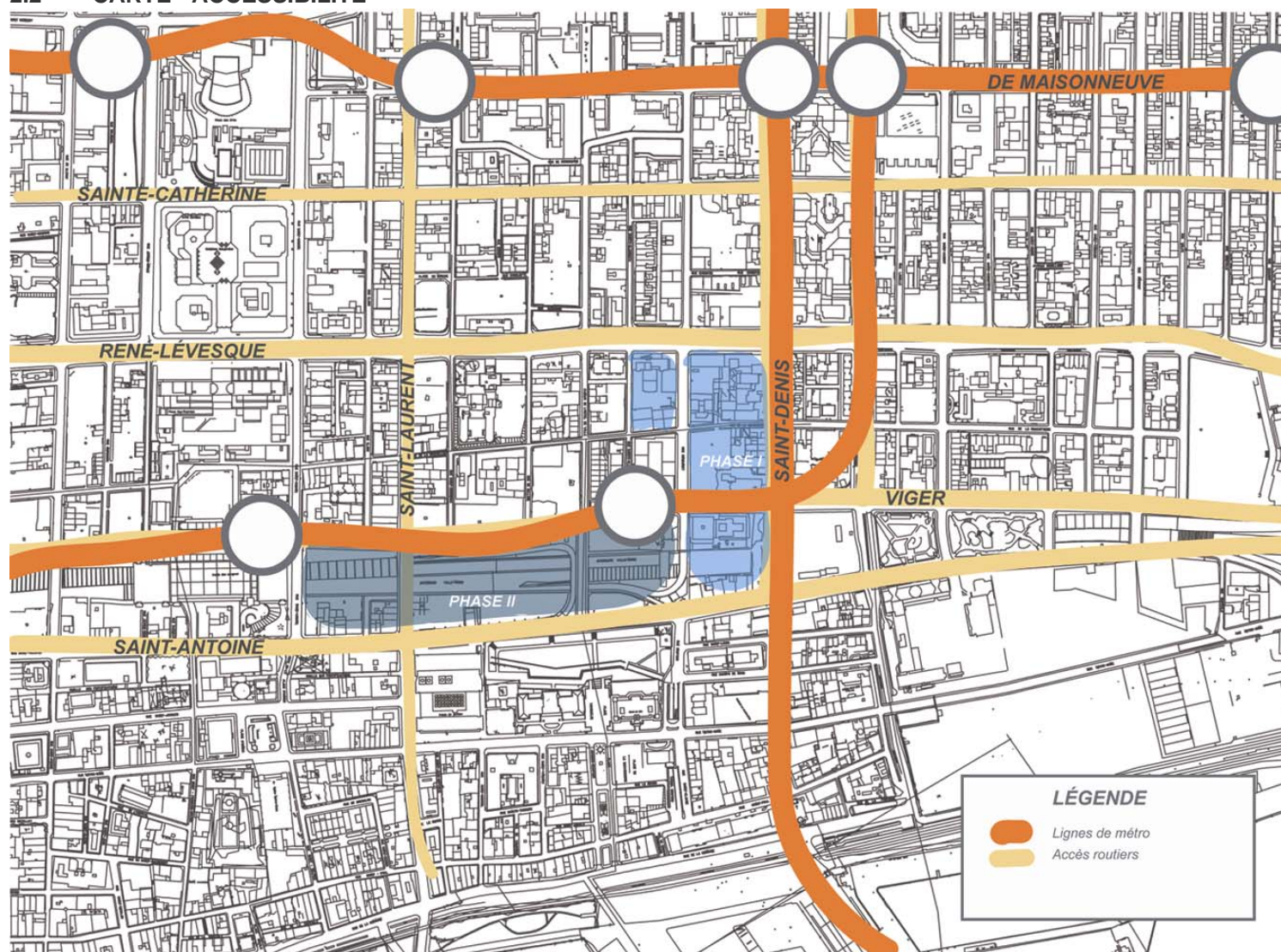
- Table pour l'aménagement du Centre-Sud
 - Corporation de développement urbain (CDU) du Faubourg St-Laurent
 - CDEC Centre-Sud / Plateau Mont-Royal
 - Table de concertation du Faubourg St-Laurent
 - Association des résidants et des résidentes des Faubourgs de Montréal
 - Centre de santé et de services sociaux Jeanne-Mance, Plateau Mont-Royal et Saint-Louis du Parc
 - Corporation de développement communautaire (CDC) Centre-Sud
 - Inter-Loge Centre-Sud
 - Groupe CDH (Conseil en développement de l'habitation)
 - Comité logement Centre-Sud
 - Conseil central du Montréal métropolitain – CSN
 - Conseil régional FTQ Montréal métropolitain
 - Au coup de pouce Centre-Sud
 - CÉGEP du Vieux Montréal
 - Librairie Zone Libre
 - Société de développement commerciale (SDC) du Village
 - Regroupement des commerçants et des propriétaires de la rue Ontario
 - Caisse Desjardins du Quartier-Latin de Montréal
 - Voyagez Futé Montréal
- Plusieurs individus

2 CARTES

2.1 CARTE – SITE EXISTANT



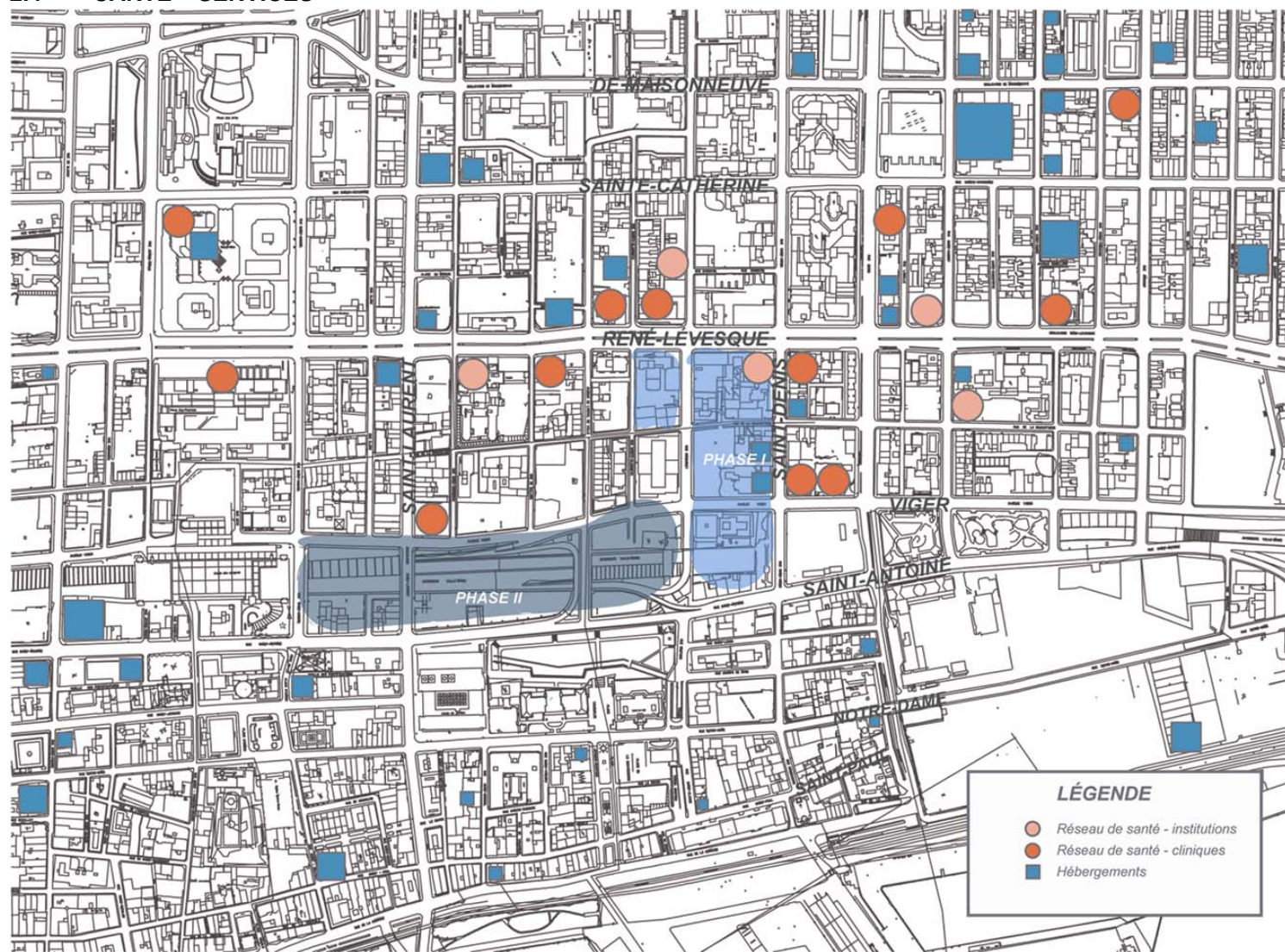
2.2 CARTE - ACCESSIBILITÉ



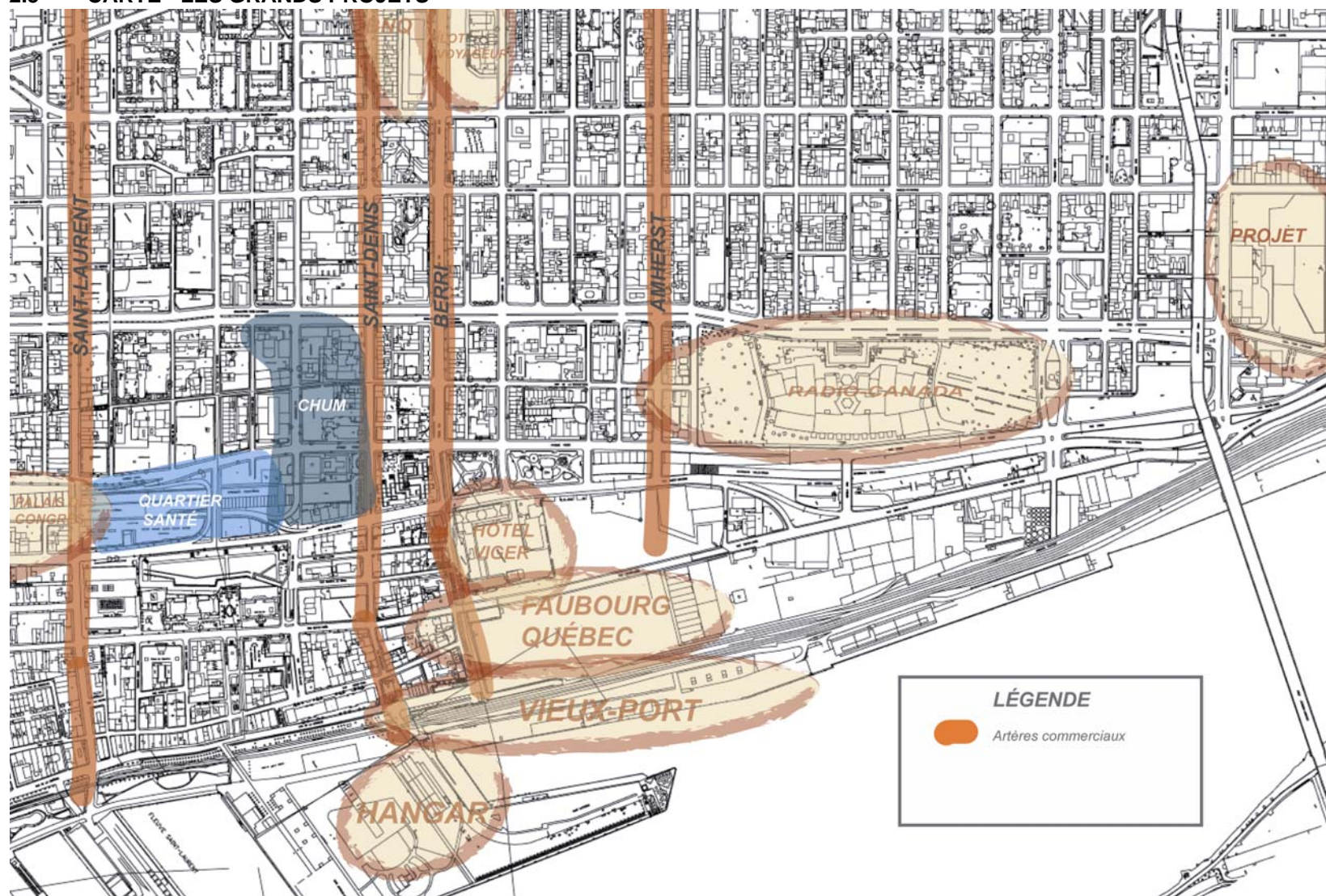
2.3 CARTE – ENVIRONNEMENT



2.4 CARTE – SERVICES



2.5 CARTE - LES GRANDS PROJETS



3

PRÉSENTATION

3.1 SERVICES DE SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

Le projet du CHUM au Centre-Ville va modifier non seulement la nature de l'offre de services en santé, mais aussi son articulation sur tout le territoire couvert par le CSSS Jeanne-Mance. Cela pose comme défi de bien équilibrer et organiser les services en fonction des besoins de la population locale et des patients provenant de toute la région métropolitaine ou d'ailleurs au Québec.

Recommandations et caractéristiques pouvant contribuer, dans le cadre de ce projet, à l'élaboration d'une offre de service équilibrée, efficace et répondant aux besoins des patients sur le plan local et régional :

- Amélioration de l'accès aux soins généraux par l'intégration de l'Hôpital Notre-Dame à l'ensemble des établissements sous la responsabilité du Centre de santé et de services sociaux (CSSS) Jeanne-Mance ;
- Accroissement des échanges de services entre le CSSS Jeanne-Mance, le CHUM et les cliniques de santé et de service social de l'UQAM;
- Articulation des services en fonction des expertises respectives du CSSS Jeanne-Mance et du CHUM, leur permettant de se concentrer sur ce qu'ils font de mieux, soit des soins généraux, soit des soins spécialisés et ultra spécialisés ;
- Garantie du maintien des services de proximité dans la communauté (refuges par exemple) grâce aux équipes d'intervenants du CSSS Jeanne-Mance et autres intervenants du milieu communautaire ou du réseau de la santé ;
- Partage d'expertises permettant au CSSS Jeanne-Mance et au CHUM d'agir plus efficacement en prévention et en promotion de la santé, ce qui aura des effets positifs sur la santé et le bien-être de la population en général;
- Consolidation des alliances naturelles qui existent déjà entre le CSSS Jeanne-Mance et le CHUM qui ont tous deux une mission complémentaire d'enseignement et de recherche ;
- Création d'environnements attirants pour la relève et des lieux de formation stimulants pour les médecins;
- Présence d'un terreau fertile pour la mise en route de projets de recherche concrets touchant les populations marginales du centre-ville ;
- Articulation des services qui assure à la population un accès aux services de santé au CHUM, dans le sud du territoire, et à l'Hôpital Notre-Dame, dans le nord ;
- Maintien des points de services à proximité du CHUM, sur la rue Sanguinet ;
- Intégration du CHUM dans la coordination serrée de l'ensemble des services dans l'est du Centre-ville;
- Concertation suivie entre tous les acteurs qui interviennent au niveau de l'offre de services de santé et de services sociaux auprès des populations locales, incluant les organismes communautaires locaux;
- Réalisation d'un plan de communication pour informer la population sur la restructuration de l'offre de services en matière de soins de santé et de services sociaux.

3.2 CENTRE-VILLE – LIENS AVEC LE VIEUX MONTREAL – REVITALISATION DU QUARTIER

Le projet du CHUM aura certes un effet structurant sur tout le secteur et contribuera à la revitalisation du Centre-Ville, incluant les divers quartiers qui le composent ou le bordent (quartier latin, quartier des spectacle, quartier international, Faubourg St-Laurent, Vieux Montréal, village Gai). Nous avons ici l'occasion de développer un véritable quartier de la santé et du savoir qui s'intègre harmonieusement avec ces voisins, sur le plan des fonctions et des aménagements. Pour mieux mesurer les opportunités de développement, le Plan particulier d'urbanisme (PPU) actuellement en voie d'élaboration à l'arrondissement Ville-Marie, pourra s'avérer très utile, surtout si celui-ci fait l'objet de consultations publiques de la même nature que pour le projet du CHUM.

Considérations et éléments qui ont pour effet de maximiser les liens avec les quartiers environnants et stimuler la revitalisation de l'Est du Centre-Ville :

LA VITALITÉ DU CENTRE-VILLE

- Présence de 3 grandes universités dans le secteur, donc les bases d'un quartier du savoir;
- Accroissement de la vitalité sociale et économique du centre-ville, par l'augmentation de la population résidente et de la fréquentation du secteur par les touristes, les personnes qui y travaillent et y étudient;
- Densification et animation du Centre-Ville, avec l'ajout d'activités 24 heures sur 24;
- Création d'emplois et augmentation de l'activité commerciale.

LE RECOUVREMENT DE L'AUTOROUTE

- La réalisation du projet du CHUM et par la suite d'un véritable quartier de la santé et du savoir, nécessite le recouvrement de l'autoroute Ville-Marie, ce qui aura aussi pour effet de relier le Vieux- Montréal et l'est du Centre-Ville;
- Renforcement de l'axe St-Denis vers le Vieux-Montréal.

LA REVITALISATION DU QUARTIER

- Intégration du projet du CHUM dans un quartier caractérisé par une grande diversité d'activités et de fonctions : santé, éducation, tourisme, finance, commerce, résidentielle;
- L'ensemble du projet est une belle occasion pour le CHUM d'agir comme citoyen de son quartier et du centre-ville, ce que reflète la charte du quartier santé-savoir et ces 12 critères, contenu dans le document *Le quartier santé-savoir CHUM 2010* ;
- Partage de l'expertise et des connaissances développées par le CHUM avec les citoyens, par divers moyens (conférences, forums, documents, etc.);
- Une vision et des interventions qui encouragent les utilisateurs et employés du CHUM à connaître, respecter et profiter des quartiers environnants ;
- Une revitalisation qui doit aussi se faire au profit des résidents et des organismes établis dans le secteur avoisinant.

3.3 CONVIVIALITÉ DU PROJET

Les grands projets institutionnels n'ont pas toujours l'effet désiré en termes de convivialité pour les populations qui résident aux environs ou qui fréquentent le secteur. Bon nombre de grands projets au Centre-Ville ont été conçus sans ouverture sur rue, ce qui en font des lieux peu fréquentés en surface et donc nuit à l'animation sur rue. Aussi, la création de réseaux souterrains, bien que pratique pour se déplacer d'un bâtiment à l'autre ou pour établir un lien direct avec le métro, peut avoir pour effet de réduire la circulation piétonne en surface et rendre l'environnement extérieur peu attrayant ou même non sécuritaire pour le piéton, diminuant ainsi l'animation sur rue et la convivialité du secteur.

Recommandations pour un projet qui favorise l'animation sur rue et la convivialité :

LES RUES ST-DENIS ET DE LA GAUCHETIERE

- Renforcement de la vitalité sur la rue St-Denis et de l'animation sur des rues aux alentours (fonctions diverses avec entrées et sorties sur la rue, en particulier la rue St-Denis);
- Aménagement d'une rue intérieure animée (De la Gauchetière) ouverte 24 heures sur 24, tout en tenant compte des contraintes du programme, ce qui renforcera la dynamique avec les quartiers environnants en créant un environnement sécuritaire et convivial. Des commerces et des fonctions ouverts au public devraient s'établir sur cette artère, le long de l'axe Est-Ouest.

L'ACCES PAR TRANSPORT EN COMMUN ET TRANSPORT ACTIF

- Élaboration et réalisation d'aménagements par la Ville de Montréal qui contribuent à la vie piétonne, avec des trottoirs élargis, du mobilier urbain et des installations rendant plus agréables et sécuritaires les parcours dans le secteur;
- Accès clair et convivial par le métro (Champ de Mars, Berri-UQAM) et le réseau d'autobus, ainsi que des programmes pour encourager les employés à utiliser le réseau de transport en commun et toute autre forme de transport collectif ou actif.

3.4 MIXITÉ DES FONCTIONS & MIXITÉ SOCIALE

Le projet du CHUM vient s'implanter dans un quartier caractérisé par une grande mixité de populations et de fonctions. Il est primordial que le projet du CHUM permette de conserver et de développer cette mixité qui en fait un environnement dynamique et attrayant. Une intégration harmonieuse, respectant le caractère particulier du quartier, constitue un défi de taille pour un projet de cette ampleur.

En effet, la pression sur le marché immobilier pourrait forcer une partie de la population à quitter le quartier faute de trouver des logements abordables. Des mesures concrètes devront être mises en place afin de permettre aux résidentEs à faible revenu de demeurer dans le quartier. Comme les quartiers limitrophes de Saint-Jacques et de Sainte-Marie sont aussi caractérisés par la présence d'une forte proportion de résidentEs à faible revenu et que la pression spéculative occasionnée par l'implantation du CHUM s'y fera sentir également, c'est de façon globale que la situation devra être appréhendée par les autorités concernées. Aussi, une demande analogue exercera une pression sur le réseau d'hébergement qui forcera le marché à hausser les tarifs.

De plus, la présence de populations marginalisées et les problématiques sociales caractéristiques d'un quartier central devront aussi être abordées et faire l'objet d'une action concertée en vue d'éviter une plus grande marginalisation de ces populations et minimiser les impacts négatifs qui y sont reliés.

Recommandations pour préserver la mixité :

MIXITÉ DES FONCTIONS

- Mise en place de mécanismes de concertation, afin d'assurer la mixité des fonctions dans tout le secteur (éducative, touristique, résidentielle et commerciale).

MIXITÉ SOCIALE ET POPULATIONS MARGINALISÉS – LOGEMENTS ABORDABLES

- Prise en compte des problématiques sociales environnantes (prostitution, itinérance, toxicomanie, pauvreté) et de la population marginalisée du quartier et en profiter pour accroître les ressources, développer de nouvelles façons de faire pour y répondre adéquatement et éviter l'exode vers des quartiers qui ne disposent pas de ressources adaptées;
- Élaboration d'une stratégie et de mesures, en collaboration avec la Ville de Montréal, avec pour objectif de contrôler les aspects négatifs des spéculations engendrées par le développement de ce grand projet;
- Développement de projets permettant de fournir des logements abordables, autant pour les populations des quartiers environnants que pour les futurs employés du CHUM, par exemple, en constituant une réserve de terrains et d'immeubles aux alentours du futur site du CHUM;
- Développement de projets permettant de fournir un hébergement temporaire de qualité autant pour le personnel en transit que pour les parents ou amis visiteurs d'un patient du CHUM.

3.5 DÉVELOPPEMENT DURABLE

LES CONSIDÉRATIONS ÉCOLOGIQUES DURANT LA RÉALISATION DU PROJET ET DANS LE FUTUR

Actuellement, les préoccupations environnementales constituent un incontournable dans la réalisation de grands projets institutionnels, tel le CHUM. Tout grand projet se doit de donner l'exemple en cette matière, cet aspect étant devenu une préoccupation majeure pour tous les acteurs de notre société.

Recommandations pour un projet qui intègre des préoccupations et des mesures environnementales optimales :

- Création d'espaces verts et amélioration d'espaces existants, tel le parc Viger. Des espaces conviviaux, sécuritaires et ouverts à tous;
- Une intégration du projet aux divers réseaux de transport en commun et la mise en place d'incitatifs quant à leur utilisation;
- Mise en place de mesures et de ressources favorisant les transports actifs en donnant priorité aux piétons, par exemple, en incluant des stationnements pour vélos en nombre suffisant et certains équipements ou accessoires (douches,...) ;
- Mise en place de mesures favorisant les transports alternatifs (covoiturage, Communauto, etc.) ;
- Évaluation et réduction des impacts négatifs du projet sur l'environnement, durant la construction et par la suite, tout au long de sa mise en fonction;

- Mise en application de bonnes pratiques environnementales, durant la phase de construction, mais aussi de manière permanente en incluant l'ensemble des activités et des fonctions du CHUM;
- Réduction optimale des gaz à effet de serre, mise en place de mesures d'économie de l'énergie et de l'eau, ainsi que l'utilisation minimale de matériaux et de produits nocifs ;
- Gestion des impacts liés à l'accroissement de la circulation dans les quartiers avoisinants, notamment en raison de l'affluence de la clientèle provenant de la Rive-Sud, susceptible d'emprunter le Pont Jacques-Cartier (évaluée à 20% par les promoteurs);
- Coordination de l'offre de stationnements (sur rue et souterrain) dans l'ensemble du secteur, par la ville de Montréal;
- Évaluation plus approfondie des impacts de la localisation des entrées de stationnement sur St-Denis, afin d'assurer une continuité piétonnière, à la fois sécuritaire et conviviale.

LE PATRIMOINE

Lors des ateliers tenus les 14, 15 et 16 novembre 2006, la question du patrimoine a été discutée à plusieurs reprises. Il s'agit d'un aspect important et le CHUM doit être sensible aux diverses positions qui ont été défendues. La Coalition fait confiance aux experts en ce domaine et au CHUM pour trouver des solutions qui permettent de rallier le plus grand nombre de personnes et d'organismes autour de cet enjeu.

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE COMMUNAUTAIRE OU LOCAL

Le développement durable est lié de près à la question du développement local, aussi appelé développement économique communautaire. Lors du sommet de Montréal 2002, un groupe de travail s'est penché sur la question du développement local qui se définit comme « un processus grâce auquel la communauté participe au façonnement de son propre environnement dans le but d'améliorer la qualité de vie de ses résidents. Cette démarche nécessite une intégration harmonieuse des composantes économique, sociale, culturelle, politique et environnementale. »

Pour que le CHUM soit effectivement un levier de développement pour le milieu, il est nécessaire que son implantation génère des opportunités en termes de création d'emplois et d'entreprises, d'interventions favorisant l'insertion socioprofessionnelle de populations plus éloignées du marché du travail, ou encore, l'accès à des services de proximité répondant aux besoins de la population. Ceci, évidemment, dans le respect de son mandat premier et de ses besoins en tant qu'institution publique de santé, de recherche et d'enseignement.

Recommandations pour que le projet du CHUM ait un effet de levier optimal dans la revitalisation pour tout le secteur environnant :

- Reconnaissance et participation d'entreprises d'économies sociales et d'insertion pouvant répondre aux besoins et exigences de l'établissement, tout en générant des effets positifs pour la communauté, tant sur le plan social, économique qu'environnemental;
- Appui stratégique à la création et au développement de petites et moyennes entreprises du secteur privé, en misant sur les opportunités d'affaires découlant du projet du CHUM et de la revitalisation du quartier dans son ensemble, dans une perspective de soutien à l'entrepreneuriat local ;
- Réalisation de projets favorisant l'embauche locale, ainsi que l'élaboration d'une politique d'achats socialement responsables (produits équitables, achat local favorisant la création d'emplois pour les résidentEs du territoire) ;
- Une prise en considération des besoins du quartier et de ses résidentEs dans l'élaboration et la structuration des services et ressources au cœur de la mission du CHUM ainsi qu'en périphérie.

3.6 SUITES

Une des conditions de réussite d'une approche de développement local et également de l'intégration du projet dans le quartier, est de mettre en place des mécanismes basés sur un partenariat réunissant des intervenants des secteurs privé, public et communautaire, dans une perspective intersectorielle menant à des interventions transversales qui intègrent les différentes composantes du développement local.

Une telle condition, ne peut être remplie que par :

- La mise sur pied d'un processus permanent de consultation et de concertation, incluant une structure dédiée au CHUM et ce, durant le développement du projet et après sa réalisation;
- La participation de tous les acteurs du milieu concernés par ce projet et l'ensemble du quartier de la santé, incluant les représentants du réseau de la santé, de la Ville de Montréal et de l'arrondissement Ville-Marie, les intervenants en développement économique, les résidants, le réseau des organismes communautaires et les grandes institutions environnantes. La participation pourra varier à deux niveaux : pour le projet du CHUM lui-même, ainsi que pour l'ensemble du Quartier de la santé (incluant le CHUM).

4

DÉCLARATION ORIGINALE DE 2004 DE LA COALITION

Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) est un centre hospitalier universitaire offrant des services spécialisés et sur-spécialisés à une clientèle régionale et suprarégionale. Il offre également, pour sa zone de desserte plus immédiate, des soins et des services hospitaliers généraux et spécialisés;

Unifiés depuis 1996, l'Hôtel-Dieu, l'Hôpital Notre-Dame et l'Hôpital Saint-Luc forment le CHUM et ses quelques 10 000 employés, 1000 médecins et 800 bénévoles accueillent plus d'un demi-million de patients par année.

Attendu que la Commission d'analyse des projets d'implantation du Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) et du Centre universitaire de santé McGill (CUSM), avril 2004 a très clairement recommandé de «**retenir le site du 1000, St-Denis pour y construire les nouvelles installations du CHUM**» pour les raisons suivantes, notamment :

- facilité d'accès conforme à sa vocation,
- site urbain stimulant parfaitement intégré,
- possibilités d'expansion raisonnables,
- des coûts évités et une meilleure utilisation des installations existantes,
- pas de risques majeurs quant à la sécurité,
- proximité d'un axe routier facilitant le mouvement des personnes et la complémentarité entre les deux centres hospitaliers CHUM et CUSM.

Attendu que le CHUM est une institution de grande envergure qui répond aux multiples besoins en santé publique, il est important qu'il soit situé au centre-ville. De plus, de par sa vocation d'institut de recherche attirant des professionnels de tous horizons, il est primordial qu'il se trouve à proximité des services répondant à une clientèle nationale et internationale (lieux de congrès, hôtels, lieux culturels, etc.);

Attendu que, lors du Sommet de Montréal et également dans le nouveau plan d'urbanisme de la Ville de Montréal, on affirme la volonté d'«**assurer et de soutenir la présence de grandes institutions d'enseignement supérieur et de santé au Centre**». Ces institutions «contribuent de manière exceptionnelle, notamment par leur apport à l'économie du savoir, au développement économique et social de Montréal. Leur regroupement au Centre favorise la synergie entre les activités de recherche, d'enseignement et de prestation de services à la population».

Attendu que la population actuellement desservie par le CHUM (celle de son territoire immédiat autant que celle du territoire avoisinant) verrait son accès aux services de 1^{re} et de 2^e ligne réduit de façon importante si le CHUM est déplacé dans un autre territoire.

Attendu qu'il y a lieu de choisir une solution d'emplacement rapproché qui favorise nettement la complémentarité entre les centres hospitaliers universitaires (Centres universitaires de santé McGill et CHUM)

Attendu que ce site est très accessible par le réseau routier et par les transports en commun (métros Berri-UQAM et Champs-de-Mars, proximité de la Station centrale) et que, selon des études sérieuses, la venue du CHUM au 1000, St-Denis n'aurait pas un impact négatif significatif sur la circulation automobile.

Attendu que l'implantation du CHUM au 1000, St-Denis permet de garder, dans ce secteur, les milliers d'emplois existants dans le domaine crucial des sciences de la vie et d'en créer des centaines d'autres, ceci dans toutes les catégories professionnelles et techniques, renforçant ainsi l'accès à l'emploi pour les résidents du centre-ville, la mixité sociale et l'accroissement de notre richesse collective.

Attendu que l'environnement immédiat du site de Saint-Luc offre au monde médical un lieu de recherche idéal sur les déterminants sociaux, environnementaux, ethnoculturels de la santé des populations, que la fréquentation de ces lieux par les futurs médecins représente une sensibilisation à ces facteurs déterminants et que l'apport des professionnels ultra spécialisés viendra compléter avantageusement le travail des organisations du milieu traitant des problèmes de santé publique.

Attendu que l'implantation du CHUM au 1000 St-Denis aurait un effet structurant pour le milieu : «déclencheur» pour le projet de recouvrement de l'autoroute Ville Marie, revitalisation de la zone est du centre-ville, ré-articulation du lien entre le Vieux-Montréal et les faubourgs plus au nord. En revanche, sa non-implantation créerait un vide par le départ des services de santé et un ralentissement du développement de l'est du centre-Ville.

Nous demandons que le premier ministre Jean Charest et le ministre de la santé et des services sociaux, Philippe Couillard, donnent suite à la recommandation de la Commission Johnson-Mulroney, en choisissant le 1000, St-Denis pour le futur CHUM.